



Rapporteur : M. CHENUT

N° AD\_2025\_0071

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Rapport d'activité 2024 des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine**

Le 26 juin 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme ROGER-MOIGNEU), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h53.

**Le Conseil départemental**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3121-26 ;

**Expose :**

Ainsi que le prévoient les dispositions du code général des collectivités territoriales, chaque année, le représentant de l'Etat dans le département informe le Conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le département.

Ce rapport spécial donne lieu, éventuellement, à un débat en présence du représentant de l'Etat.

En application de ces dispositions, le rapport d'activité 2024 des services de l'Etat en Ile-et-Vilaine est joint en annexe.

Après présentation en séance par monsieur Amaury de Saint-Quentin, préfet d'Ile-et-Vilaine, préfet de la région Bretagne, il est proposé d'en prendre acte.

**Décide :**

**- de prendre acte du rapport d'activité 2024 des services de l'Etat en Ile-et-Vilaine.**

**Vote :**

Pour :

Contre :

Abstention :

Il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en préfecture le :  
2 juillet 2025  
ID: AD\_2025\_0071

Pour extrait conforme